

Commune de PLAN DE BAIX (Drôme)

Procès-Verbal du CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 8 Avril 2024

L'an deux mille vingt quatre, le Huit avril, à 18 heures et 30 minutes,
le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente, sous la présidence de M. Daniel COTTON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 9

Date de convocation du Conseil Municipal : 26/03/2024

Présents : M. Daniel COTTON, Mme Christine TERRAIL, M. Jean François FAURE,
M. Christophe SARAYOTIS, M. Jean PUZENAT, M. Frank BRESSON.

Absents excusés : M. Pierre VIEUX a donné procuration à M. Jean François FAURE,
M. Eric COZON, a donné procuration à M. Daniel COTTON

Absent : Mme Jeanne RODRIGUEZ

Mme Christine TERRAIL est nommée secrétaire de séance.

1/ Vote des taux d'imposition 2024

La Commission Communale des Impôts Directs qui s'est tenue en mairie le 13 mai dernier.

Le Conseil a décidé à la majorité (7 votes « Pour » et 1 « abstention ») de conserver les taux d'impôts directs votés en 2023:

- Taxe foncière sur les propriétés bâties = 14,49 (part communale) + 15.51 (part Départementale) = **30,00 %**

- Taxe sur le foncier non bâti = **96,01 %**

Le Conseil Municipal adopte les taux fixés par l'intercommunalité pour l'année, afin d'en percevoir les produits :

- Cotisation foncière des entreprises (CFE)

- Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)

- Taxe d'Habitation (TH) sur les résidences secondaires (et locaux vacants le cas échéant)
= **10,40 %**

2/ Comptes de gestion 2023

Suite à la présentation de la secrétaire de Mairie, le Maire vise les comptes de gestion pour chaque budget M14 « commune » et M49 « eau et assainissement » et certifie que les titres à recouvrer et les mandats émis sont conformes à ses écritures. Les comptes de gestions sont ensuite soumis au Conseil qui donne son approbation à la majorité. Résultats des votes : 7 « Pour », 1 « Abstention »

3/ Comptes Administratifs 2023 « commune »

Suite à la présentation de la secrétaire de Mairie des documents comptables issus des deux budgets de l'exercice clos ; le Maire, ne prenant pas part au vote des comptes administratifs, s'est retiré de la séance à 19h50, après avoir désigné M. Faure - son second adjoint - Président de séance.

L'assemblée délibérante adopte à l'unanimité des membres présents le compte administratif du budget COMMUNE et arrête ainsi les comptes :

INVESTISSEMENT :

Dépenses : Prévu au BP 2023 : 404 714,16 €
Réalisé : 80 824,21 €
Reste à réaliser : 260 626,00€

Recettes : Prévu : 404 714,16 €
Réalisé : 157 635,16 €
Reste à réaliser : 175 311,00 €

FONCTIONNEMENT :

Dépenses : Prévu au BP 2023 : 263 379,54 €
Réalisé : 163 602,09 €

Recettes: Prévu : 263 379,54 €
Réalisé : 319 915,05 €

RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE :

Investissement : + 76 810,95 €
Fonctionnement : + 156 312,96 €
Résultat global : + 233 123,91 €

3/ Comptes administratifs 2023 « eau et assainissement »

L'assemblée délibérante adopte à la majorité (Résultats des votes : 5 « Pour », 1 « Contre ») le compte administratif du budget M49 et arrête ainsi les comptes :

INVESTISSEMENT :

Dépenses : Prévu au BP 2023 : 201 182,97 €
Réalisé : 42 908,07 €
Reste à réaliser : 6 000,00 €

Recettes : Prévu au BP 2023 : 201 182,97 €
Réalisé : 61 731,13 €

FONCTIONNEMENT :

Dépenses : Prévu : 112 018,49 €
Réalisé : 69 058,31 €

Recettes : Prévu : 112 018,49 €
Réalisé : 78 925,60 €

RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2023:

Investissement : + 18 823,06 €
Fonctionnement : + 9 867,29 €
Résultat global : + 28 690,35 €

Le Maire reprend la séance et donc sa présidence à 20h00.

La secrétaire de Mairie nous tient informé de l'état de la dette : 3 emprunts en cours (2 sur le budget Eau et 1 sur le budget principal) et de l'état des amortissements des immobilisations et des subventions d'équipement reçues au budget eau/asst.

4/ Affectation des résultats d'exercice 2023 sur 2024

Le Conseil décide à la majorité des membres présents (Résultats des votes : 7 « Pour », 1 « Abstention ») de procéder à l'affectation des résultats d'exercice excédentaires et des restes à réaliser à chaque budget prévisionnel 2024. Sur le BP commune, la somme de 8504,05€ est affectée en réserve au compte 1068 dédié à l'investissement.

5/ Budget Primitif 2024 « Commune »

La secrétaire de Mairie présente à l'assemblée le budget primitif 2024 de la commune élaboré avec la non variation des taux d'imposition sur les Propriétés bâties et no bâties.

Considérant que le budget s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de :

484 091,00 € en section d'investissement (dont 260 626,00€ de Restes des dépenses à Réaliser et 175 311,00€ de restes des recettes à réaliser)

334 422,91 € en section de fonctionnement

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote et approuve à la majorité (Résultats des votes : 7 « Pour », 1 « Abstention ») le budget primitif présenté.

6/ Budget Primitif 2024 « Eau et Assainissement »

La secrétaire de Mairie présente à l'assemblée le budget primitif 2024 du service Eau et assainissement.

Celui-ci s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de :

133 033,53 € en section d'investissement (dont 6 000,00€ de Restes des dépenses à Réaliser)

91 633,82 € en section de fonctionnement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote et approuve à la majorité (Résultats des votes : 6 « Pour », 1 « Contre », 1 « abstention ») le budget primitif présenté pour 2024.

7/ Raccordement individuel au forfait de M. Jean-François FAURE, pour alimenter en eau et en électricité son atelier professionnel situé route de Fonchet, par le SDED. Le conseil municipal valide la contribution de l'administré à hauteur de 50 % de la participation communale demandée par le SDED. Délibéré à la majorité (Résultats des votes : 5 « Pour », 1 « Abstention »)

8/ Afin d'assurer la continuité des services périscolaires, et notamment les services de cantine, la commune vote à l'unanimité des membres présents la création d'un emploi non permanent pour un accroissement saisonnier d'activité de 6h/semaine. La commune recherche donc un agent cantinier pour 6h hebdomadaires.

La séance est levée à 23h00

Le prochain Conseil Municipal se réunira le LUNDI 13 mai 2024 à 18h30

La Première adjointe
Christine TERRAIL



Le Maire,
Daniel COTTON

